

**JUNEX**

**RÉUSSIR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS : UNE QUESTION DE CONFIANCE**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR JUNEX INC. DANS LE CADRE  
DU CHANTIER SUR L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE**



**10 JUIN 2015**

## Réussir le développement de projets : une question de confiance

Au cours de l'automne 2014, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a annoncé la mise en marche d'un chantier sur l'acceptabilité sociale. Au cœur de cette démarche, une série de tables de discussion concernant des projets de mise en valeur du territoire public ainsi que des ressources énergétiques et minérales. En entrée de jeu, le ministère a présenté deux points majeurs pour orienter le chantier : 1) l'utilisation et la mise en valeur du territoire public et de ses ressources concerne tous les Québécois, 2) les projets gagnants seront ceux qui mettront de l'avant des modes de collaboration efficaces avec les communautés locales visées par des projets de développement. Les rencontres ont permis aux intervenants et parties prenantes de divers horizons de présenter plusieurs points de vue. Ces pistes permettront au gouvernement de se doter d'orientations pour favoriser l'acceptabilité sociale des projets actuels et futurs.

Depuis près de dix ans, Junex a été partie prenante de plusieurs projets ayant fait face aux défis de l'acceptabilité sociale. Notre entreprise a ainsi accumulé un intéressant bagage d'expériences dans cette phase du développement de projet. Il ne fait aucun doute qu'une plus grande collaboration associée à une approche positive est souhaitable si les Québécois désirent aller de l'avant en toute confiance avec un développement harmonieux du territoire. Nous adressons donc aux représentants du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN) un mémoire s'articulant autour des quatre thèmes principaux : 1) le rôle des diverses instances décisionnelles; 2) les approches participatives; 3) la prise en compte des répercussions; et 4) les mécanismes de partage des bénéfices.

En tant que mandataire des Québécois, le MERN doit gérer le territoire et les ressources naturelles qui s'y trouvent. Il est le représentant du propriétaire et il doit jouer un rôle de premier plan dans le développement du territoire en s'assurant de l'acceptabilité. Le MERN doit s'efforcer de rétablir le lien de confiance avec tous les acteurs actifs sur le territoire. Selon Junex, voici quatre points incontournables :

- Il faut bien connaître les ressources de son territoire si on veut pouvoir les mettre en valeur. Le MERN doit permettre l'exploration sur les parties de territoires qu'il considère comme propices pour l'exploitation.
- Il faut que les représentants du MERN soient en mesure de répondre à l'ensemble des questions relatives au développement du territoire. Il doit répondre aux demandes des acteurs qui veulent développer de nouveaux projets autant qu'il doit être un interlocuteur crédible devant les citoyens concernés par ces projets.
- Le MERN doit définir des règles claires et réalistes couvrant toutes les étapes du développement. Il faut que le droit d'explorer octroyé à une entreprise soit également accompagné d'un droit de produire les ressources.
- Pour créer un climat de confiance, il faut que le MERN élabore une approche positive s'il veut valoriser ses ressources. Il doit être proactif et le fait d'améliorer la connaissance, la compétence et la cohérence soutenant ses actions est sûrement une bonne recette pour atteindre ce résultat.

Nous espérons que les idées présentées et discutées par Junex permettront d'enrichir la réflexion que mène présentement le gouvernement sur les pistes de solution lui permettant d'améliorer ses pratiques et ses outils et de se doter d'orientations pour favoriser une meilleure acceptabilité sociale des projets. Il va de soi que les idées présentées par Junex se rattachent grandement à son expérience dans le domaine des hydrocarbures mais elles sont dans l'ensemble applicable à tous les domaines d'affaires du Ministère.

## Une approche gagnante en quatre points

L'approche et les éléments soulignés par JUNEX dans le cadre de ce court mémoire, rejoignent en tout point les quatre facteurs d'influence soulevés par le MERN dans le cadre de son chantier sur l'acceptabilité sociale.

**Rôle des diverses instances :** Le MERN doit assurer une présence et un suivi actif dans tous les dossiers relevant de ses responsabilités. Des représentants doivent collaborer avec les municipalités, les MRC et les promoteurs pour le bénéfice des Québécois à toutes les étapes importantes d'un projet. En raison de son expertise et de son mandat de gestionnaire territorial, le rôle du MERN peut varier, allant du rôle de médiateur à celui de personne-ressource. Sa position unique implique que ses interventions doivent prendre en compte les aspects légaux du développement mais également les intérêts de l'ensemble des Québécois.

Le MERN doit être le point de référence des connaissances disponibles sur le territoire et les ressources qui s'y trouvent. Voici quelques points importants que le MERN devrait prendre en compte sur les aspects de la connaissance.

- Le ministère devrait tenir à jour un inventaire des ressources établies et potentielles et s'assurer de sa disponibilité publique;
- Le MERN devrait avoir des outils et des connaissances suffisantes du territoire pour permettre l'exploration sur les parties de territoires qu'il considère comme propice pour l'exploitation;
- Le ministère devrait avoir la responsabilité de communiquer les informations importantes ayant trait au développement du territoire. Il serait logique et souhaitable que le MERN ait la responsabilité d'envoyer une correspondance et d'informer les communautés touchées lors du début des projets;
- Le MERN devrait jouer également un rôle d'éducation et de transmission des connaissances pour toute la population.

**Approches participatives :** À partir du moment où le MERN octroie un permis pour développer un projet sur le territoire québécois, il doit accompagner son promoteur dans tous les processus consultatifs. Il serait même favorable que le MERN prenne en charge les consultations. Les processus peuvent varier selon les types de projet et les particularités régionales du territoire mais la présence du MERN dans les démarches de consultation est essentielle. En prenant la responsabilité des processus de consultation, le MERN se trouve également à remplir son rôle de concilier les divers usages quant à la mise en valeur du territoire.

Une bonne approche participative permettra de créer un climat de confiance. Voici quelques points importants que le MERN devrait prendre en compte sur les aspects de la confiance.

- Le MERN doit être présent dans tous les projets touchant le territoire et les ressources qu'il gère. Le public doit le savoir et le voir.
- Le MERN devrait avoir une liste à jour des intervenants RECONNUS par le ministère qui devraient être consultés lors des consultations publiques.

**Prise en compte des répercussions :** Le MERN doit nécessairement prendre en compte les répercussions sociales, environnementales et économiques des projets, toutefois, ce n'est ni dans ses responsabilités ni dans son mandat de diriger l'entière évaluation de ses répercussions. De par leur nature, ces répercussions doivent être évaluées en collaboration avec les autres ministères, en l'occurrence Santé et Services Sociaux – Environnement – Finances. L'expertise du MERN doit

plutôt se centrer sur la meilleure évaluation des répercussions sur le territoire et sur les ressources naturelles. Encore une fois, le MERN reste le joueur en meilleure position pour faire un lien entre l'analyse des répercussions à l'échelle locale, régionale et nationale. De par son rôle de gestionnaire du développement territorial, le MERN pourrait créer un guichet unique créant des synergies et favorisant la collaboration entre les diverses parties prenantes.

Le ministère doit répondre aux demandes des acteurs qui veulent développer de nouveaux projets autant qu'il doit être un interlocuteur crédible devant les citoyens concernés par ces projets. Voici quelques points importants que le MERN devrait prendre en compte sur les aspects de la compétence.

- Avant d'investir efforts, temps et argent, il faut une clarté des lois et des règlements. Par exemple :
  - les redevances doivent être clairement définies au début;
  - un droit d'explorer octroyé à une entreprise doit également être accompagné d'un droit de produire cette ressource;
  - La clarté et la prévisibilité sont essentielles pour les investisseurs.
- Le MERN devrait décentraliser son personnel pour avoir des fonctionnaires locaux qui seraient des points d'attache pour la population et les promoteurs. Cette manière de faire existe déjà au Ministère de l'Environnement et au secteur Territoire du MERN.
- Le MERN doit également s'assurer que la compétence existe sur le terrain et dans l'industrie. La formation locale/régionale de la main d'œuvre est une étape cruciale pour que le milieu bénéficie au maximum des retombées des projets, que la population s'approprie les projets et qu'elle soit fière du développement des projets sur son territoire.

**Mécanismes de partage des bénéfices :** Il est nécessaire que les régions touchées par le développement de projets soient entièrement compensées pour les dommages ou répercussions négatives engendrés par ces projets. Ce dédommagement ne doit pas être puisé à même les redevances et les bénéfices économiques mais financé à même le projet. Sans être défini strictement, le processus de dédommagement doit être encadré par le MERN, il doit aussi être publicisé et connu de tous. Les redevances devraient également être partagées entre les paliers provinciaux et régionaux. Dans un premier temps, une part des redevances devrait être attribuée au financement des budgets d'opération des instances provinciales et régionales impliquées dans ces projets. Dans un second temps, la part restante des redevances devrait être allouée à des fonds de développement économique et d'infrastructures régionales. Dans tous les cas, par souci de transparence et pour le bénéfice de tous, les montants perçus en redevances et alloués de quelque manière par la suite devraient être publicisés.

Le MERN doit définir des règles claires et réalistes couvrant toutes les étapes du développement. Voici quelques points importants que le MERN devrait prendre en compte sur les aspects de la cohérence.

- Le gouvernement provincial doit verser une partie des redevances aux communautés locales touchées par le développement des projets. Les MRC devraient être les gestionnaires des fonds retournés. Les fonds devraient servir au développement des infrastructures régionales.
- Les communautés locales doivent être compensées par les promoteurs pour les dommages aux infrastructures ou pour l'utilisation des services de la communauté. Les compensations devraient être prédéfinies par le MERN afin de guider les opérateurs.
- Bénéfice local – les bénéfices doivent être directs le plus possible, ils doivent être versés annuellement et être divulgués.

## Des idées pour réussir

L'objectif général de cette approche fondée sur la connaissance, la compétence, la cohérence et la confiance est de faciliter le développement de projet. Certains éléments ressortent pour illustrer cette approche :

- Il faut bien connaître les ressources de son territoire si on veut pouvoir les mettre en valeur.
- Il faut que les représentants du MERN soient en mesure de répondre à l'ensemble des questions relatives au développement du territoire.
- Il faut que le droit d'explorer octroyé à une entreprise soit également accompagné d'un droit de produire les ressources.
- Il faut aussi que le MERN élabore une approche positive s'il veut valoriser ses ressources. Il doit être proactif et le fait d'améliorer la connaissance, la compétence et la cohérence soutenant ses actions est sûrement une bonne recette pour atteindre ce résultat.
- Le MERN doit agir avec sérieux et diligence surtout lorsque des enjeux d'acceptabilité entourent un projet.
- Le MERN doit encadrer le dialogue en s'assurant qu'il soit fait entre les vraies parties prenantes et par des gens compétents.
- Le MERN doit être en mesure de présenter et d'expliquer aux citoyens les bénéfices directs des projets de développement.

Dans la sphère d'activité plus spécifique à Junex, soit le domaine des hydrocarbures, une approche proactive et plus décentralisée permettra au MERN de mieux répondre à sa mission de favoriser l'exploration et la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières, tant en milieu terrestre que marin. Les éléments présentés par Junex dans le cadre de ce court mémoire permettront au gouvernement de se doter d'orientations pour favoriser l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur du territoire public et des ressources énergétiques et minérales.

Rédigé à Québec, 10 juin 2015

Par l'équipe de Junex inc.